

SEANCE DU 4 MARS 2021

Le quatre mars deux mil vingt et un à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume, VAUTRAIN Yoann, VERRIERE Henri, Mesdames ARFEUX Fanny, GUIDON Muriel, HUBERT Bernadette et JEROME Michèle.

Absent et excusé : /

Secrétaire de séance : Madame GUIDON Muriel.

Approbation du compte rendu du 4 décembre 2020

Approbation par les membres du conseil, du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2020, à l'unanimité.

Association foncière : désignation de 3 propriétaires

Le maire informe l'assemblée que le mandat du bureau de l'association foncière est d'une durée de 6 ans et qu'il a expiré le 24 juillet 2020. Il précise qu'il est composé de 6 propriétaires : 3 désignés par le conseil et 3 proposés par le président sortant de l'association foncière au président de la chambre d'agriculture, il précise également que le maire est membre de droit. Il convient donc que la commune procède à la désignation de 3 propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE 3 propriétaires en qualité de membres de l'association foncière comme suit :

Maurice NICOLE

Georges BLANCHOT

Pierre LALLEMAND

Trottoirs RD 905 : point sur les travaux - validation de différents devis de l'entreprise RENEVIER.*** Point sur les travaux :**

Le maire informe que l'entreprise RENEVIER a terminé les entrées charretières en béton désactivé et finit la préparation des trottoirs avant la couche d'enrobé. L'entreprise a quitté le chantier pour l'instant, en attendant que la société Orange vienne enfouir le réseau téléphonique, la couche d'enrobé et la pose des potelets ne peuvent de ce fait pas encore avoir lieu.

Pendant les différentes réunions de chantier, avec les adjoints nous avons demandé des compléments de travaux à l'entreprise RENEVIER, différents devis ont été établis et restent à valider soit :

*** Travaux route de Montbard/ parking 31 33 35 et 37 : devis de l'entreprise RENEVIER****ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°50 de 2020**

Le maire informe l'assemblée que lors de l'enfouissement des réseaux électriques et télécom route de Montbard, le petit parking privé situé 31-33-35-37 route de Montbard a été détérioré. Le maire a demandé à l'entreprise Renevier qui réalise ces travaux, un devis pour la remise en état de ce parking. Le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Renevier, d'un montant de 4614,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Renevier, d'un montant de 4614,50 € HT, pour la remise en état du parking situé 31-33-35-37 route de Montbard qui a été détérioré.

CHARGE le maire de la signature de ce devis.

*** Travaux route de Montbard/ réseau pluvial : devis de l'entreprise RENEVIER**

Le maire informe l'assemblée qu'au 35 route de Montbard, il y a nécessité de refaire un regard pluvial raccordé au réseau d'eaux pluviales. Le maire a demandé à l'entreprise Renevier qui réalise des travaux, un devis pour cette installation. Le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Renevier, d'un montant de 1349 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Renevier, d'un montant de 1349 € HT, pour refaire un regard raccordé au réseau d'eaux pluviales ;

CHARGE le maire de la signature de ce devis.

*** Travaux route de Montbard/ devis enrobé entrée foraine : devis de l'entreprise RENEVIER**

Le maire informe l'assemblée que pour donner suite aux travaux de réfection des trottoirs, il y a nécessité d'effectuer la pose d'un enrobé au 37 route de Montbard/entrée foraine. Le maire a demandé à l'entreprise Renevier qui réalise des travaux, un devis pour ces travaux d'enrobé. Le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Renevier, d'un montant de 2137,20 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Renevier, d'un montant de 2137,20 € HT, pour effectuer la pose d'un enrobé au 37 route de Montbard/entrée foraine ;

CHARGE le maire de la signature de ce devis.

*** Travaux trottoirs route de Montbard : avenant n°1 de l'entreprise RENEVIER**

Le maire présente à l'assemblée l'avenant n°1 au marché de travaux des trottoirs de la RD905 de l'entreprise Renevier, l'objet de cet avenant concerne les structures et réseaux sous trottoirs qui n'étaient pas totalement connus. Pour des raisons de trafic et de sécurité des entrées charretières en béton désactivé ont été élargis. Un stationnement a été supprimé, des bordures P1 supplémentaires ont été nécessaires pour des raisons de pentes, des travaux supplémentaires sur le réseau téléphonie ont été demandés par Orange suite à la réception avec ce dernier. Le montant de l'avenant n°1 de l'entreprise Renevier est de 6411.20 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant n°1 de l'entreprise Renevier, d'un montant de 6411.20 € HT, les structures et réseaux sous trottoirs qui n'étaient pas totalement connus. Pour des raisons de trafic et de sécurité des entrées charretières en béton désactivé ont été élargis. Un stationnement a été supprimé, des bordures P1 supplémentaires ont été nécessaires pour des raisons de pentes, des travaux supplémentaires sur le réseau téléphonie ont été demandés par Orange suite à la réception avec ce dernier.

DIT que le montant du marché s'élève à :

Marché de base : 176 541,50 €

Avenant n°1 : 6 411,20 €

Total : 182 952,70 € HT

CHARGE le maire de la signature de cet avenant.

*** Travaux route de Montbard/ devis pose de béton désactivé devant le 1 route de Montbard : devis de l'entreprise RENEVIER**

Le maire informe l'assemblée que suite aux travaux de réfection des trottoirs, il a été nécessaire de supprimer 6 m² de dalles gravillonnées au 1 route de Montbard. Le maire a demandé à l'entreprise Renevier qui réalise des travaux, un devis pour la pose de 6 m² de béton désactivé. Le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Renevier, d'un montant de 466.80 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Renevier, d'un montant de 466,80€ HT, pour effectuer la pose 6 m² de béton désactivé au 1 route de Montbard ;

CHARGE le maire de la signature de ce devis.

Demandes de subventions.

Le maire présente à l'assemblée 2 demandes de subventions :

- Bâtiment CFA Bourgogne Franche-Comté, site de Dijon pour 1 élève de Ménétreux-le-Pitois scolarisé dans cet établissement.
- Ecole des métiers Dijon Métropole (CFA de Longvic) pour la même raison.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ces deux demandes.

Budgets prévisionnels principal et eau/assainissement : informations diverses.

Le maire informe l'assemblée que la préparation des budgets se déroulera comme suit :

- 12 mars, préparation des budgets primitifs du budget général et eau et assainissement avec les adjoints.
- 26 mars à la mairie à 13h30 vérification par M.BOUIN, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de Venarey-Les Laumes.
- 9 avril, vote des comptes de gestions, des comptes administratifs et des budgets primitifs du budget général et eau et assainissement.

Le maire informe l'assemblée des différents devis demandés, à savoir :

Église : socle en pierre pour le Christ aux liens.

Chemins des herbues : pose de bordure CC2 à l'entrée du chemin le long de la départementale + scarification et compactage de l'entrée.

Chemin des Vignes : réfection de l'entrée du chemin en enrobé.

Chemin d'accès à l'aéroéjecteur rue des Vignes Blanches : busage du fossé.

Parking vers l'abri bus rue de l'Etang : pose de bordures CC2 le long de la départementale raccordées au réseau pluvial de la rue.

Hangar communal : chemin d'accès à l'arrière du bâtiment et réalisation d'une plate-forme de stockage.

Mairie : réfection de la salle du conseil, du bureau du maire, du secrétariat et du local de stockage. Achat de mobiliers - changement de certaines menuiseries extérieures et ravalement des façades.

Salle Louis Buffy : changement de certaines menuiseries.

Eau et assainissement : nettoyage du château d'eau, téléalarme à la station de pompage.

Cimetière : installation d'un ossuaire et d'un colombarium.

Menuiseries salle Louis Buffy et mairie : acceptation devis réactualisés de l'entreprise Squarciafico

Le maire présente à l'assemblée les devis réactualisés de l'entreprise Squarciafico, pour le remplacement des menuiseries à la salle Louis Buffy et à la mairie. Le devis pour la salle s'élève à 7 761,15 € HT et pour la mairie à 8446,41 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis de l'entreprise Squarciafico, pour le remplacement des menuiseries, pour la salle Louis Buffy pour un montant de 7 761,15 € HT et pour la mairie d'un montant de 8446,41 €HT.

CHARGE le maire de la signature de ces devis.

Informations et questions diverses.

Fresque du 14 juillet 2018 : le maire informe l'assemblée que l'entreprise C2 Fichet a posé la fresque à la salle Louis BUFFY et que la pose était comptée dans le devis et ne pouvait pas être séparée.

Commission Communale des Impôts Directs.

Le directeur régional des finances publiques nous a communiqué la liste des membres retenus jusqu'à la fin du mandat :

Membres titulaires : Michel PEZEAU, Etienne ROLLAND, Michel MAUGET, Émile BLANCHOT, Maurice NICOLE, Jean Pierre PIALAT entreprise.

Membres suppléants : Guy CLÉMENT, Patrick HUBERT, Michel LANIER, Alain MARGON, Henri VERRIÈRE, Jérôme ARFEUX entreprise.

Local du terrain de Foot :

Le maire informe qu'il a été contacté par Clément BUFFY, président de la société de chasse de la commune qui utilise le local du terrain de foot comme lieu de rassemblement pendant la période de chasse. Il m'a informé que le toit était défectueux et que de l'eau s'infiltrait à l'intérieur. La société de chasse veut bien refaire le toit si la commune fournit le matériel. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Logements communaux.

Logement au-dessus de la salle Louis Buffy : le maire informe l'assemblée que M. Frédéric PALLANT a donné son préavis de 3 mois afin de quitter le logement au-dessus de la salle Louis Buffy, le 31 mars 2021. Après discussion, le conseil municipal décide de refaire les sols avant de relouer ce logement.

Logement de la cure : le maire informe l'assemblée que le cabinet d'assurances INSOR a informé la commune que l'affaire concernant les loyers impayés passera au tribunal le 28 mai 2021.

Station de pompage.

Le maire informe l'assemblée que des coupures d'électricité ont été fréquentes à la station de pompage au mois de décembre. Après plusieurs vérifications, il s'est avéré que c'était le disjoncteur général qui était défectueux. L'entreprise Jérôme ARFEUX a procédé à son remplacement, coût de l'opération 2743 € TTC.

Fuite d'eau : après les fortes gelées, un raccord sur le tuyau d'alimentation en eau d'un compteur dans un pré a cédé et a provoqué une importante fuite.

Facture eau et assainissement.

Le maire informe l'assemblée que le cabinet KPMG, missionné par l'agence de l'eau est chargé de venir en mairie afin de contrôler la facturation de l'eau et de l'assainissement. Le rendez-vous est fixé le 31 mars.

SICECO.

Le maire informe qu'il a signé les documents afin que le SICECO puisse relancer les prochains marchés électricité et gaz auxquels la commune adhère. A savoir, pour le gaz marché 2022-2024 et pour l'électricité 2023-2025.

Groupement de commande entretien des réseaux assainissements.

Le maire informe que la société GODARD, titulaire du marché a procédé en février à l'hydrocurage et à l'inspection télévisé du réseau d'assainissement depuis le croisement rue des Lilas/rue de la Fontaine, rue des Vignes Blanches, chemin des Hâtes.

Les résultats de ces inspections n'ont pas encore été communiqués.

Vaccination COVID.

Le maire informe l'assemblée que sur demande du centre de vaccination de Venarey-Les Laumes, afin de faciliter la prise de rendez-vous pour la vaccination, nous pouvions leur faire parvenir une liste des personnes de la commune âgées de 75 ans et plus qui voulaient être vaccinés.

Avec Bernadette HUBERT, nous avons contacté ces personnes et avons fourni la liste au centre de vaccination qui leur a donné un rendez-vous.

Elections départementales et régionales.

Le maire informe l'assemblée que les élections départementales et régionales, sauf imprévu de dernière minute auront lieu les dimanches 13 et 20 juin.

Les bureaux de vote seront installés salle Louis BUFFY.

Travaux mairie.

Le maire demande à l'assemblée de pouvoir venir à la mairie quand leur emploi du temps le permet pour participer aux travaux.

Il demande aussi des volontaires pour trier les délibérations depuis 1922 afin de pouvoir les faire relier. Fanny ARFEUX et Michèle JÉRÔME se proposent.

Décorations du village pour Pâques.

Bernadette HUBERT demande des volontaires pour fabriquer des décorations de Pâques en bois afin d'égayer le village. Guillaume PASSERAT DE LA CHAPELLE se propose.

Fin de séance à 23 heures 10